



VB/cf - Div n° 5828\_05

Paris, le 5 mai 2023

## **PROGRAMME DE VEILLE 2023 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

### **ALERTE N° 56 CONCERNANT AMUNDI**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié la version 2023 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## **AMUNDI**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 12 MAI 2023**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTIONS 11 et 12 : Politique de rémunération**

#### **Analyse**

La politique de rémunération des dirigeants, présentée au vote des actionnaires, prévoit la possibilité d'une rémunération exceptionnelle.

Cette possibilité est prévue depuis 2016 et se trouve rédigée à l'identique (« Absence de rémunération exceptionnelle, sauf circonstances spécifiques liées à des opérations ayant un effet structurant sur la Société »). Celle-ci n'a pas été mise en œuvre depuis les 8 ans qu'elle existe, alors même que plusieurs opérations structurantes ont été mises en œuvre depuis (principalement Pioneer en 2017, auquel s'ajoute Lyxor en 2021).



En toute hypothèse, l'octroi d'une rémunération exceptionnelle serait individualisé avec un montant maximum, lié à des critères de performance sur plusieurs années et les circonstances et les motifs conduisant au versement de celle-ci seraient précisés et justifiés.

Il convient de noter en outre que le plafonnement de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe engloberait également toute rémunération exceptionnelle.

### **Référence**

#### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : II-C 3**

*La politique de rémunération ne devrait pas prévoir la possibilité d'une rémunération exceptionnelle. A défaut, dans l'hypothèse de l'octroi d'une rémunération exceptionnelle, il convient que son montant soit individualisé, avec un montant maximum, liés à des critères de performance sur plusieurs années et que les circonstances et les motifs conduisant au versement de celle-ci soient précisés et justifiés ex post (exemple : golden hellos...).*



## **GOVERNANCE**

### **1. Composition du conseil d'AMUNDI (post AG en cas d'adoption des résolutions)**

Le conseil d'administration d'AMUNDI comportera, à l'issue de l'assemblée générale 45,5% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe Brassac	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	63	FR	1	2025	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Christine Gandon	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	90%	F	56	FR	1	2026	0	1			
	Patrice Gentié	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	59	FR	2	2024	0	1			
	Michèle Guibert	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	80%	F	55	FR	3	2024	0	1			
	Michel Mathieu	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	60%	M	64	FR	7	2024	1	1			
	Joseph Ouedraogo	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100	M	48	FR	1	2025	0	1			
	Christian Rouchon	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	90%	M	62	FR	14	2026	0	1	P		
	Virginie Cayatte		Libre d'intérêts	86%	F	52	FR	8	2025	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Laurence Danon		Libre d'intérêts	100%	F	67	FR	8	2026	0	3			M
	Robert Leblanc		Libre d'intérêts	90%	M	66	FR	8	2025	0	1	M	M	P
	Hélène Molinari		Libre d'intérêts	100%	F	60	FR	8	2026	0	2		P	
<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie Wright		Libre d'intérêts	Nouveau	F	58	FR	Nouveau	2024	1	2			

## 2. Spécificités

Taux d'assiduité inférieur à 65% pour un membre du conseil d'administration.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

